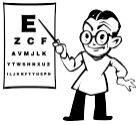


DOSSIER D'INSCRIPTION 2023 - 2024



PIECES A FOURNIR

- 1° / Le bulletin d'inscription dûment rempli
- 2° / 1 certificat médical (**voir ci-dessous**)
- 3° / 1 photo d'identité pour les adhérents non-inscrits la saison précédente
- 4° / L'autorisation parentale pour les mineurs
- 5° / Le règlement (**voir tarifs et conditions ci-dessous**)



CERTIFICAT MEDICAL

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique



PLONGEE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre
APNEE en milieu naturel ou en fosse

NAGE avec PAMES, NAGE en EAU VIVE, HOCKEY, TIR sur Cible,
APNEE en piscine

**DISPOSITIF 1 AN
CACI PAR TOUT MEDECIN**

ADULTES ET MINEURS

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

ADULTES

CACI de moins de 1 an à la prise de licence

MINEURS

CACI non exigible, seule une réponse négative au questionnaire de santé est demandée annuellement : <https://medical.ffessm.fr/>

*Le médecin a à sa disposition un certificat médical de référence (annexe III-1-3 du règlement médical)
Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM
<https://medical.ffessm.fr/>*

- Obligation de faire appel à un Médecin Fédéral, médecin du sport, DU ou DIU de médecine subaquatique :
=> La pratique du TRIMIX Hypoxique => La COMPETITON en APNEE eau libre
- Handisub® : - Baptême (sans licence) < 2 mètres : Obligation d'un CACI par Tout médecin.
- Toute autre pratique : Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport
- Sportif sélectionné en Equipe de France ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examen imposés annexés au règlement médical).
- Pour le double surclassement en compétition le CACI doit être établi par un médecin du sport, DU ou DIU de médecine subaquatique.

RAPPEL

SANS LICENCE ni CACI : Baptêmes, PE12, Pass Découverte, Pass Apnée, 1^{ère} étoile de mer.
LICENCE SANS CACI : La délivrance d'une licence aidant-accompagnant n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.



Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-marins
French Underwater Federation

Siège : 24, Quai de Rive-Neuve - 13284 Marseille Cedex 07
Standard : 04 91 33 99 31 - Fax : 04 91 54 77 43

www.ffessm.fr

N° Indigo 0 820 000 437



MONTANT DE L'INSCRIPTION

Montant de l'inscription :

- Inscription Adulte (à partir de 16 ans) : 191 €uros
Inscription Jeune (12 à 16 ans) : 154 €uros
Inscription Enfant (moins de 12 ans) : 138 €uros

(Ces tarifs comprennent : 5 € d'Adhésion + la Cotisation + la Licence FFESSM)

Assurance :

Obligatoire si vous n'avez pas une assurance qui couvre la pratique de la plongée-sous-marine

- | | |
|-----------------------|----------------------------|
| Loisir 1 : 22 €uros | Loisir Top 1 : 42,5 €uros |
| Loisir 2 : 27 €uros | Loisir Top 2 : 53,75 €uros |
| Loisir 3 : 45,5 €uros | Loisir Top 3 : 88,75 €uros |

Descriptif des garanties : http://www.cabinet-lafont.com/assistance/adherent_souscription_0.asp?adherent=licencie

- Abonnement au magazine SUBAQUA :** 6 numéros : 35 €uros
12 numéros : 65 €uros

3 chèques

Le paiement en trois fois est possible, chèques à l'ordre de l'AASS-SUB